

## Communiqué de Presse

23 janvier 2024 à 18h

# Projet de transfert de la cotation des titres Prodways Group du marché Euronext Paris vers Euronext Growth Paris

Le Conseil d'administration, réuni le 23 janvier 2025, a décidé de convoquer une Assemblée générale mixte qui se tiendra le 10 mars 2025. Lors de cette assemblée, la société PRODWAYS GROUP soumettra au vote de ses actionnaires, dans le cadre de la première résolution à caractère ordinaire, l'approbation du transfert de cotation de ses titres du marché réglementé d'Euronext Paris vers le système multilatéral de négociation organisé : Euronext Growth Paris.

### Motifs du projet de transfert

Fin 2024, le nouveau Directeur Général de Prodways Group a pris ses fonctions avec pour mission de poursuivre le développement de chaque activité du groupe, d'en assurer la pérennité dans les meilleures conditions possibles et de proposer de nouvelles options stratégiques visant à revaloriser l'action Prodways. Dans ce contexte, la société porte une attention particulière sur ses coûts centraux et son agilité de fonctionnement.

Dans cette démarche, le projet de transfert vise à permettre à la société PRODWAYS GROUP d'être cotée sur un marché offrant un cadre réglementaire plus souple et plus adapté à sa taille et à sa capitalisation boursière en réduisant certaines contraintes de fonctionnement propres au marché d'Euronext Paris. Le transfert sur Euronext Growth Paris devrait simplifier le fonctionnement de la société et diminuer les coûts relatifs à sa cotation, tout en lui permettant de continuer à bénéficier des attraits des marchés financiers.

Parallèlement, une réflexion stratégique globale a été lancée par la direction pour examiner toutes les options possibles. Prodways Group prévoit d'annoncer ses conclusions sur l'orientation de l'entreprise au plus tard au deuxième trimestre 2025.

Les prochaines communications financières auront lieu le 12 février pour l'activité du 4<sup>ème</sup> trimestre 2024 et le 19 mars pour les résultats annuels. Sur la base des premiers éléments préliminaires à ce stade, le chiffre d'affaires 2024 devrait être relativement stable par rapport à 2023 sur une base comparable. En terme de profitabilité, Prodways Group maintient sa bonne santé financière et réaffirme son objectif d'améliorer son taux de marge d'EBITDA courant et de générer un free cash-flow très largement positif en 2024.

### **Modalités du projet de transfert**

Sous réserve de l'approbation du projet par les actionnaires et de l'accord d'Euronext Paris SA, cette opération de transfert s'effectuerait par la radiation des titres à la négociation sur le marché Euronext et leur admission concomitante aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris par le biais d'une procédure accélérée d'admission directe, sans émission d'actions nouvelles.

La société réunit à ce jour les conditions requises par les règles du marché Euronext Growth pour prétendre à ce transfert, à savoir une capitalisation boursière inférieure à un milliard d'euros et un flottant d'au moins 2,5 millions d'euros.

Dans l'hypothèse d'un vote favorable de l'Assemblée Générale des actionnaires, tous pouvoirs seraient consentis au Conseil d'administration pour la réalisation effective du transfert de marché de cotation.

### **Principales conséquences du projet de transfert (liste non exhaustive) :**

Conformément à la réglementation en vigueur, PRODWAYS GROUP souhaite informer ses actionnaires sur les conséquences possibles d'un tel transfert, à compter de sa date de réalisation :

#### **En termes d'information financière :**

Information périodique : en matière d'information financière périodique, les obligations de la Société seront allégées, et notamment, sans prétendre à l'exhaustivité :

- La Société publiera, dans les quatre mois de la clôture, un rapport annuel (ou un document d'enregistrement universel l'intégrant) incluant a minima ses comptes annuels (et consolidés), un rapport de gestion et les rapports des Commissaires aux comptes. Elle établira également un rapport sur le gouvernement d'entreprise avec un contenu allégé.
- Elle diffusera, dans les quatre mois de la clôture du premier semestre (délai allongé), un rapport semestriel incluant ses comptes semestriels et un rapport d'activité afférent à ces comptes.
- La Société aura un libre choix en matière de référentiel comptable (français ou IFRS) pour l'établissement des comptes consolidés. PRODWAYS GROUP continuera d'adopter les normes IFRS, dans la continuité des méthodes appliquées à ce jour.

#### **Information Permanente :**

- PRODWAYS GROUP demeurera soumise aux dispositions applicables en matière d'information permanente, qui s'appliquent également aux sociétés cotées sur Euronext Growth Paris. La Société continuera à délivrer une information exacte, précise et sincère, en portant à la connaissance du public toute information susceptible d'influencer de façon sensible le cours et toute information portant sur les opérations de ses dirigeants, conformément aux dispositions du règlement (UE) n°596-2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marchés.
- Les informations réglementées (et notamment les informations privilégiées) devront toujours être diffusées de manière effective et intégrale. La Société continuerait à avoir recours à un diffuseur professionnel.
- En matière de rémunération des mandataires sociaux, la société ne serait plus soumise au régime dit de « say on pay ».

**En termes de protection des actionnaires minoritaires :**

La protection des actionnaires minoritaires, en cas de changement de contrôle, sera assurée sur Euronext Growth Paris par le mécanisme de l'offre publique obligatoire en cas de franchissement, direct ou indirect, seul ou de concert, du seuil de 50% du capital ou des droits de vote.

Par ailleurs, les sociétés cotées sur Euronext Growth Paris ne doivent communiquer au marché, en termes d'évolution de l'actionnariat, que les franchissements de seuils (à la hausse ou à la baisse) de 50% et 90% du capital ou des droits de vote.

Cependant, conformément aux dispositions légales, la société restera soumise, pendant une durée de 3 ans à compter de sa radiation du marché Euronext Paris, au régime des offres publiques et au maintien des obligations d'information relatives aux franchissements de seuils et de déclarations d'intentions telles qu'applicables pour les sociétés cotées sur Euronext Paris.

Il sera également proposé à l'Assemblée générale mixte du 10 mars 2025 de modifier les seuils visés par l'obligation de déclaration de franchissement de seuil statutaire (2%, 2,5%, 3%, 4% du capital ou des droits de vote et tout multiple de 2,5%).

**En matière d'Assemblées Générales :**

Le formalisme des Assemblées Générales serait légèrement assoupli :

- pas d'obligation de publier un communiqué précisant les modalités de mise à disposition des documents soumis à l'Assemblée ;
- dispense de mise en ligne des documents préparatoires à l'Assemblée vingt-et-un jours avant la date de l'Assemblée générale, mais uniquement à la date de la convocation (contenu allégé) ;
- absence d'obligation de mise en ligne sur le site internet de la société du résultat des votes de l'Assemblée.

La société entend ajouter dans ses statuts la possibilité pour un actionnaire de se faire représenter par toute autre personne physique ou morale de son choix, conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-39 du Code de commerce.

Les modalités de convocation et les conditions d'admission (*record date*) à l'Assemblée Générale demeurerait inchangées.

La société n'aurait plus l'obligation d'assurer une retransmission en direct de ses assemblées ni de mettre un enregistrement de celles-ci sur son site internet.

**Liquidité du titre :**

Il pourrait résulter du transfert sur le marché non réglementé Euronext Growth Paris une évolution de la liquidité du titre PRODWAYS GROUP qui pourrait être différente de la liquidité constatée sur le marché réglementé d'Euronext Paris. Le transfert pourrait également conduire certains investisseurs, privilégiant les titres d'émetteurs cotés sur un marché réglementé, à vendre leurs titres PRODWAYS GROUP.

Il est précisé que le contrat de liquidité conclu par la Société serait maintenu après le transfert de marché.

*Calendrier prévisionnel indicatif de l'opération (sous réserve de l'accord d'Euronext Paris)*

- **23 janvier 2025** : décision du Conseil d'administration de soumettre le projet de transfert à l'approbation de l'Assemblée Générale mixte
- **23 janvier 2025 après le Conseil d'administration et après bourse** : information du public annonçant la décision prise par le Conseil d'administration de proposer à l'Assemblée Générale d'approuver le projet de transfert (1<sup>er</sup> communiqué)
- **10 mars 2025** : tenue de l'Assemblée Générale se prononçant sur le projet de transfert.
- **Au plus tôt en cas de vote favorable de l'Assemblée le 10 mars 2025** :
  - o Réunion du Conseil d'administration appelé à mettre en œuvre le transfert de cotation.
  - o Demande de radiation des titres de la société du compartiment C du marché réglementé Euronext Paris et de leur admission concomitante aux négociations sur le système multilatéral de négociation organisé Euronext Growth Paris.
  - o Diffusion d'un communiqué relatif à la mise en œuvre définitive du transfert et au dépôt de la demande d'admission directe sur le marché Euronext Growth Paris.
- **Au plus tôt après l'expiration d'un délai de 2 mois à compter de l'Assemblée Générale du 10 mars 2025** : en cas d'avis favorable de Euronext Paris, radiation du marché réglementé Euronext Paris et de leur admission concomitante aux négociations sur le système multilatéral de négociation organisé Euronext Growth Paris

Dans le cadre du transfert sur Euronext Growth Paris, PRODWAYS GROUP sera accompagnée par TPICAP en tant que Listing Sponsor.

## À propos de Prodways Group

Prodways Group est spécialiste de l'impression 3D industrielle et professionnelle avec un positionnement unique d'acteur européen intégré. Le Groupe s'est développé sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'impression 3D (logiciels, imprimantes, matières, pièces & services) avec une solution industrielle à forte valeur ajoutée technologique. Prodways Group propose une large gamme de systèmes d'impression 3D et de matériaux premium composites, hybrides ou poudres (division SYSTEMS). Le Groupe fabrique et commercialise également des pièces à la demande, des prototypes et des petites séries imprimées en 3D, en plastique et en métal (division PRODUCTS). Prodways Group adresse un nombre important de secteurs, notamment dans le domaine médical.

Coté sur Euronext Paris (FR0012613610 - PWG), le Groupe a réalisé en 2023 un chiffre d'affaires de 75 millions d'euros.

Plus d'informations sur <https://www.prodways-group.com>

Suivez-nous et vivez en direct les dernières actualités de Prodways Group sur Twitter et LinkedIn !



@Prodways



Prodways Group

## Contacts

### CONTACTS INVESTISSEURS

Hugo Soussan  
Relations investisseurs  
Tél : +33 (0)1 44 77 94 86 /  
[h.soussan@prodways.com](mailto:h.soussan@prodways.com)

Anne-Pauline Petureau  
Relations actionnaires  
Tél : +33 (0)1 53 67 36 72 / [apetureau@actus.fr](mailto:apetureau@actus.fr)

### CONTACTS PRESSE

Manon Clairét  
Relations presse financière  
Tél : +33 (0)1 53 67 36 73 / [mclaireret@actus.fr](mailto:mclaireret@actus.fr)